

Propositions d'actions régionales

Catalogue d'initiatives pour le dynamisme des territoires

(Fascicule II)

- ◆ *Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)*
- ◆ *Médiateurs départementaux*
- ◆ *Coopérations décentralisées*
- ◆ *Missions pour les enseignants*
- ◆ *Gestion régionale des crises*

Une étude de la Fondation Concorde ^(*)

Février 2004

^(*) Avec la participation d'un groupe de travail composé de responsables d'entreprises, d'universitaires, d'élus et de hauts fonctionnaires.

SOMMAIRE

Introduction – Doter les Régions de projets innovants

Première Partie – Les NTIC : vers une utilisation optimale des technologies de l'information, un nouvel outil pour les Régions

1. « A quoi ça sert, comment ça marche, combien ça coûte ? »
2. Quelles infrastructures ?
3. Libérer les énergies pour le développement économique
4. Vers la gouvernance électronique ?

Deuxième Partie – Catalogue d'initiatives

Chapitre I – Création de postes de médiateur de la République dans les départements

1. Le médiateur de la République au cœur de la société
2. Pour un dispositif à la fois souple et performant

Chapitre II – Les coopérations décentralisées

1. Les enjeux des coopérations décentralisées
2. Les étapes de la mise en œuvre des coopérations décentralisées pour les transferts de savoir-faire
3. Mobiliser les institutions locales
4. Des « managers » spécialisés pour la conduite des initiatives nouvelles

Chapitre III – Missions internationales d'études et d'échanges pour les enseignants

1. La mise en place d'une organisation pertinente de mise en réseau
2. Quel mode de financement ?
3. Quels bénéficiaires ?

Chapitre IV – Pour une gestion régionale des crises

1. Protégeons les plus exposés
2. Caractéristiques des « fonds régionaux de garantie »

Conclusion

INTRODUCTION

DOTER LES RÉGIONS DE PROJETS INNOVANTS

Le mouvement de décentralisation engagé par le gouvernement est un pas vers plus d'efficacité. Cette décentralisation n'a en effet d'intérêt que si elle permet aux décideurs de mieux régler nos principaux problèmes : le chômage bien sûr, le chômage des jeunes en particulier, et plus globalement le maintien de notre niveau de vie dans chacun de nos territoires.

En permettant aux « bassins de vie » de tirer le meilleur parti de « l'esprit local », de développer – pourquoi pas ? – une vraie émulation, voire de la concurrence entre territoires, en donnant plus de responsabilités aux principaux acteurs du terrain, il est fort probable comme la démonstration en a souvent été faite que nos résultats seront meilleurs.

Rien ne peut remplacer l'efficacité des efforts engagés dans la proximité.

Dans ce second fascicule, nous traitons d'innovations possibles : la création de médiateurs de la République dans les départements, les coopérations décentralisées, les missions internationales d'études et d'échanges pour les enseignants, la gestion locale des crises.

Nous avons également voulu mettre l'accent sur l'utilisation optima des « nouvelles technologies de l'information et de la communication » (NTIC). Il s'agit en effet d'un domaine en évolution permanente qui a besoin d'être présenté de manière simple. Comment les utiliser, pour quoi faire et dans quelles conditions ? Ces quelques pages serviront tout à la fois de

documentation sur l'existant et de manuel à destination des grands décideurs régionaux.

*

* *

Il est désormais nécessaire de saisir toutes les opportunités pour renforcer la participation des citoyens aux nouveaux projets.

Ceux qui ne trouve pas encore de concrétisation à l'échelon local parce que ni les structures ni la répartition de l'autorité, ni le niveau d'indépendance ne le permettait. Dans un contexte nouveau, nous proposons différentes initiatives et méthodes, sachant qu'il existe toujours dans notre pays les compétences nécessaires à leur réalisation.

Nous proposons des champs d'action avec la conviction qu'il y aura des pionniers dans certains territoires qui seront vite imités.

PREMIERE PARTIE

LES NTIC :

VERS UNE UTILISATION OPTIMALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, NOUVEL OUTIL POUR LES REGIONS

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont pris une place importante dans notre quotidien : l'informatique, les contenus numériques, les télécommunications sont aujourd'hui partout, à l'entreprise comme à l'école et jusque dans nos loisirs. La France a dépassé l'ère de la découverte émerveillée de l'Internet : fin 2003, 43 % de nos concitoyens y accédaient régulièrement. 3,4 millions d'abonnements à haut débit ont amené notre pays, naguère brocardé pour son retard, au troisième rang européen pour ce nouveau mode d'accès. La confiance se consolide, avec 41 % d'internautes qui achètent en ligne en 2003, deux fois plus qu'en 2001. Les entreprises ne sont pas en reste : dans l'industrie, 99 % d'entre elles sont équipées d'ordinateurs et près de la moitié sont connectées à haut débit. Même s'il demeure des faiblesses parmi les PME, c'est tout un tissu compétitif qui s'est tissé en une décennie. Il est en effet devenu clair que c'est du bon usage de toutes ces technologies que dépendent l'accroissement de la compétitivité des entreprises, la pérennité des emplois et le rayonnement de nos territoires.

Pourtant, les TIC restent trop neuves pour être d'un abord facile. S'il est simple de choisir un téléphone portable ou un appareil photo numérique, tout se complique lorsque l'on cherche à manier les systèmes qui les relient : l'informatique, les réseaux, la sécurité demeurent, pour beaucoup d'entre nous, des

sujets hermétiques. Les TIC sortent ainsi bien souvent des préoccupations immédiates du décideur local. Mais il faut que cet état de fait cesse d'être une fatalité. En quelques mois, les temps ont changé : un responsable peut prendre aujourd'hui des décisions dans le domaine des TIC. Désormais, le développement durable impose d'autres priorités que la diffusion de l'énergie ou des infrastructures de transport pour soutenir l'attractivité économique. Le relais peut passer par les TIC. Pour la première fois, la décentralisation livre toutes les manettes pour coordonner une politique optimale dans ce domaine. De nouvelles lois permettront dès cet été d'agir directement sur les infrastructures. Le plan RESO 2007 annoncé en 2002 par le Premier ministre ouvre des applications concrètes d'administration électronique. Le moment est venu de placer ces technologies au cœur des stratégies locales.

1 - « A QUOI ÇA SERT, COMMENT ÇA MARCHE, COMBIEN ÇA COUTE ? »

Force est de reconnaître que, s'il est facile d'évoquer les TIC, définir des stratégies vraiment efficaces reste difficile : il nous manque encore des schémas éprouvés pour éviter surcoûts ou impasses. Faut-il que cette *terra incognita* reste durablement sans cartes ? Sans doute pas : dans d'autres domaines techniques, le décideur a su trouver ses marques. Le génie civil, par exemple, n'est pas une matière simple ; pourtant, chacun de nous est convaincu qu'il saurait s'engager dans un projet de construction, prendre les bonnes décisions, s'entourer le cas échéant de

professionnels, et surtout garder une vision claire de son objectif, sans pour autant être expert en BTP. En matière de TIC, la situation sera très vite la même, et ce fascicule est une première étape dans cette simplification. « A quoi ça sert, comment ça marche, combien ça coûte ? » Ces trois questions sont celles que l'on prête aux chefs de projet avisés ; face à son plan d'action TIC, un décideur ne peut y échapper.

1 . A - « A quoi ça sert ? »

Pendant quelques années, les TIC ont été souvent décrites comme une promesse diffuse de monde meilleur où chacun pourrait accéder à tout instant à la connaissance universelle. L'Internet portait alors en lui la solution à tous les problèmes de l'entreprise, voire de la société. La fin de la bulle Internet a mis fin à cette utopie. Mais les TIC n'ont pas disparu : elles ont poursuivi leur diffusion. Elles sont redevenues ce qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être : des outils certes puissants, mais à mettre au service d'une politique.

L'effet direct des TIC est d'améliorer le travail sur les informations, quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles se traduisent sous forme numérique. C'est le cas pour presque toutes celles que nous échangeons : les textes, les sons, les images ou les vidéos peuvent se représenter sous forme séries de 0 et de 1. Les TIC sont simplement des outils pour manier ces informations numériques : les modifier, les stocker et bien sûr les transmettre ; elles le font mieux et bien moins cher que les techniques traditionnelles.

Avec de tels avantages, aucun domaine de l'activité humaine n'est devenu étranger aux TIC : chaque fois qu'il y a une information à modifier ou échanger, elles peuvent servir. C'est, bien sûr, le cas de beaucoup d'activités tertiaires : toutes les

facettes du commerce, les services financiers ou les bureaux d'études y ont recours. Mais cela va bien au-delà, puisque les TIC permettent aussi d'échanger des contenus audiovisuels, d'indiquer en temps réel le délai avant l'arrivée du prochain bus à la station, de consulter des offres d'emploi, de déclarer sa TVA en ligne, etc. La tentation est grande de se demander chaque fois : « ne pourrait-on faire mieux ici grâce aux TIC ? » Pourtant, pour réussir une politique de développement grâce aux TIC, la première exigence est de ne pas toujours répondre par l'affirmative. Les TIC peuvent servir à presque tout, mais le mieux est parfois l'ennemi du bien : elles ne créent pas l'efficacité à tout coup. Devant ces instruments parfois trop polyvalents, il importe plus que jamais de se fixer des priorités, des usages concrets.

Clarifions donc, d'emblée, les quelques services vraiment structurants que l'on attend des TIC et organisons en conséquence l'adhésion de leurs utilisateurs : faut-il pousser les feux sur un guichet virtuel pour les services du Conseil Général ? Est-ce au contraire l'information sur les transports municipaux en temps réel qui sera prioritaire ? Et, surtout, y aura-t-il suffisamment d'usagers bien formés, et dotés d'ordinateurs bien configurés, pour que l'on dépasse le stade expérimental et que les usages suivent ? Ces questions sont lourdes de conséquences : un logiciel, après une première version, n'est plus aussi flexible ; l'équipement informatique créera des dépenses récurrentes de fonctionnement, qu'il faudra bientôt justifier par un apport objectif. Le spectre du plan « Informatique pour Tous » doit rester présent à l'esprit de chacun : si l'usage n'est pas suffisamment clair au départ, l'aura de l'Internet ne suffira pas à rentabiliser les investissements.

A quoi servent les TIC ? A (ré)organiser beaucoup d'activités mais pas « tout » et « à tout prix ». Une première

proposition est donc d'oser mettre les *usages efficaces* au centre de la décision. Il faut se donner les moyens de conduire de véritables études préalables pour cela. Ces consultations peuvent être menées, dans le secteur professionnel, par les organismes consulaires. Elles peuvent prendre, pour les services destinés aux citoyens, la forme familière des enquêtes d'urbanisme. Elles permettront de mieux cerner le « lectorat » des nouveaux services et de prévoir les infrastructures. Et ces projets devront prévoir un volet substantiel de conduite du changement, pour que l'effet des TIC ne s'évanouisse pas sous le poids d'anciennes habitudes.

1 . B - « Comment ça marche ? »

Cette question épineuse est souvent abordée au détriment de toutes les autres. Le fonctionnement intime des ordinateurs, des réseaux à haut débit et autres systèmes de diffusion sans fil est passionnant ; mais sa complexité peut détourner les décideurs des véritables enjeux.

Les TIC permettent de traiter, transporter ou stocker l'information :

- Le *traitement* s'effectue pour partie au chez les utilisateurs, souvent sur des ordinateurs. Ces machines sont la face émergée des TIC, elles focalisent l'intérêt ou le rejet. Mais, désormais largement standardisées, elles deviennent accessoires pour le décideur public.
- Le *transport* repose sur des réseaux de télécommunications. La déréglementation a fait chuter le prix des réseaux interurbains, qui relient entre elles les plaques numériques. De véritables « autoroutes de l'information » existent, elles sillonnent la France, comme tous les pays développés. En revanche, il faut

amener les données dans chaque bâtiment : ce sont les questions des réseaux régionaux et d'un accès à haut débit encore trop peu concurrentiel.

- Le *stockage* enfin repose sur des serveurs, qui contiennent données ou applications critiques. Ils doivent être disponibles, sûrs et suffisamment puissants.

Tous ces appareils reçoivent des logiciels qui rendent concrètement les services que l'on attend des TIC. Disposer de suffisamment de moyens pour que ces logiciels soient toujours adaptés doit être un souci permanent. Et l'ensemble doit être maintenu en bon état de marche, ce qui suppose une maintenance régulière et une politique de sécurité.

Pour y parvenir, le progrès continu de ces technologies constitue bien sûr une difficulté, que peu de domaines d'activité partagent. Pour quelques années encore, il conduira à d'incessantes remises à niveau des composants, des machines, des architectures, des logiciels. Il est donc raisonnable de confier ce suivi, voire cette exploitation, à des spécialistes, qu'il s'agisse de cabinets spécialisés ou des services informatiques des collectivités ; mais seulement lorsque les objectifs d'utilisation auront été bien formulés.

1 . C - « Combien ça coûte ? »

Apporter des réponses à cette question très concrète constitue l'une des motivations du décideur : obtenir des services TIC au meilleur prix exige une approche coordonnée. Tout d'abord, au-delà de l'investissement, souvent séduisant car bien plus faible que celui d'une infrastructure de transport, il ne faut jamais négliger des dépenses de fonctionnement substantielles :

maintenance régulière, mise à niveau des logiciels, mais aussi formation des utilisateurs, sensibilisation. Il importe de les prendre en compte dans l'économie du projet.

Parmi ces coûts, une partie sera prise en charge par les usagers, notamment celui de l'accès, qui peut varier considérablement. En France, selon une étude récente de la DATAR, si les trois quarts de la population française peuvent avoir accès au haut débit, seulement 21 % du territoire est couvert. Hors des 9000 communes équipées, un quart de la population ne peut utiliser que le satellite ou les liaisons louées, deux technologies coûteuses. Pourtant, le haut débit apparaît aujourd'hui indispensable pour maintenir des entreprises concurrentielles dans les territoires. Si le marketing des opérateurs de télécommunications ne coïncide pas avec l'aménagement du territoire, il faut agir. L'objectif sera de créer et maintenir une concurrence durable entre les prestataires. Les technologies ne manquent pas pour susciter cette concurrence, et nombre d'entre elles sont utilisables au niveau local.

2 – QUELLES INFRASTRUCTURES ?

Pendant des décennies, les responsables locaux n'ont pu décider des infrastructures de télécommunications. L'avènement des réseaux câblés, l'ouverture des réseaux de téléphonie mobile, puis la loi de réglementation de 1996 n'avaient pas mis fin à cette situation : l'usage des réseaux câblés pour des usages autres qu'audiovisuels, par exemple, est longtemps resté marginal.

2 . A - Un nouveau cadre législatif et réglementaire

La situation change aujourd'hui, grâce à l'impulsion donnée par le Premier ministre et l'appui de la majorité parlementaire : pour la première fois, un aménagement numérique du territoire devient possible. La loi sur la confiance dans l'économie numérique, qui devrait être promulguée au début de l'été, étendra en effet les prérogatives des collectivités locales. Jusqu'alors, elles ne pouvaient créer que des infrastructures « passives » (canalisations, fibres optiques, pylônes, alimentation), puis choisir un opérateur qui les complète et les exploite — une gageure dans les endroits peu rentables. Désormais, les collectivités locales pourront acquérir des équipements « actifs », puis, en cas de carence, devenir elles-mêmes opérateurs. Elles auront donc bientôt leur raccordement à haut débit en mains. Les financements de la Caisse des Dépôts et Consignations, de fonds d'épargne adossés au Livret d'épargne populaire ou de fonds structurels européens, permettront de passer rapidement à l'action. Cela modifiera le paysage de l'accès en France et créera une dynamique d'investissements. L'objectif du Gouvernement est d'atteindre 10 millions d'abonnés à haut débit d'ici à 2008 : cette nouvelle disposition y contribuera.

2 . B - Les terminaux : passer de la distribution aveugle à la gestion avisée du parc

Dans le passé, l'accent a bien souvent été mis sur les terminaux : la France, qui comptait naguère plus de Minitels que d'ordinateurs, souffrait d'un retard chronique en informatique individuelle, dans les ménages comme dans les entreprises. Mais aujourd'hui, une dynamique d'achat s'est créée, qui doit beaucoup à la banalisation du PC et à la baisse des prix. Bien souvent, il n'est donc plus nécessaire d'intervenir pour offrir le matériel. Les

ordinateurs doivent passer dès l'origine sous la gestion directe de leurs utilisateurs, qu'il soient particuliers ou professionnels. Par contre, éclairer leur choix est nécessaire : des guides sont plus utiles que jamais. Et, en matière de terminaux, trois exigences restent incontournables :

- S'assurer qu'il y aura suffisamment d'ordinateurs pour que le service soit largement accessible, et donc viable. Ce n'est pas toujours le cas : bien souvent, des projets s'enlisent à cause des « abstentionnistes du terminal ». C'est ce qui peut justifier des incitations à l'équipement, en favorisant la constitution par constructeurs et distributeurs d'offres prêtes à l'emploi, sur le modèle de la récente campagne « Internet garanti d'utilité tout public ».
- Simplifier le dépannage : des centres mutualisés de dépannage ou de conseils sont une réponse, pour permettre une action de proximité. Une bonne coordination des acteurs privés concernés peut être facilitée par l'exécutif régional.
- Enfin, mettre régulièrement à jour les logiciels qui, dans ces ordinateurs dispersés, sont indispensables au bon fonctionnement des services. Avec des logiciels inadaptés, un ordinateur sort du parc. Fort heureusement, l'Internet facilite cette tâche. Mais, ici aussi, l'organisation ne peut s'improviser et doit être prévue d'emblée.

2 . C - Vers des offres compétitives d'accès permanent à l'Internet

Parmi les freins à l'utilisation des TIC figure en bonne place l'accès permanent, à plus haut débit que par la ligne

téléphonique. En effet, les TIC permettent de manipuler voix, données, images, texte, programmes de télévision sur les mêmes réseaux. Ce phénomène, appelé *convergence*, est aujourd'hui une réalité et constitue une source d'économies. Mais il suppose un débit suffisant. Il importe donc d'effacer les goulets d'étranglement, et celui de l'accès est le plus pénalisant. Une large palette de solutions techniques permet aujourd'hui une concurrence durable. Plusieurs solutions s'offrent en effet pour apporter le haut débit dans les entreprises ou à domicile.

- **L'ADSL** (*Asymmetric Digital Subscriber Line*), plus généralement les diverses technologies en « xDSL », jouissent d'une grande notoriété. Elles utilisent tout le potentiel des fils de cuivre qui raccordent chaque prise au central téléphonique, grâce à des modems spéciaux. Les débits varient alors d'une centaine de kbits/s à plusieurs Mbits/s ; mais le débit maximal dépend en réalité de paramètres physiques, sauf à changer la ligne : qualité des raccords, état et longueur de la ligne. Dans sa version grand public, pour 20 à 30 euros par mois, l'ADSL est surtout adapté à un usage de consultation. En effet, il est asymétrique : quelques clics envoyés vers le réseau permettent de recevoir un contenu abondant sous forme de fichiers ou de pages web. Il ne constitue pas la meilleure solution pour des échanges professionnels, plus symétriques (échange de mails avec pièces jointes, notamment). Des variantes xDSL sont alors préférables, avec des débits et des prix un peu moins favorables. En outre, l'ADSL demande des investissements à l'opérateur, ce qui limite aujourd'hui sa diffusion aux zones susceptibles d'attirer suffisamment d'abonnés.

- Les **liaisons spécialisées** sont ici citées pour mémoire. Cette technique, classique mais très coûteuse, consiste à regrouper des lignes téléphoniques en faisceaux pour offrir des débits arbitrairement élevés. C'est un service obligatoire au sens de la réglementation de 1996 : la liaison spécialisée est disponible en tout point du territoire.
- Le **WiFi** (*Wireless Fidelity*) est une technologie sans fil qui peut être déployée sans autorisation. L'installation doit simplement respecter les limites de puissance fixées par l'ART. Elle permet à plusieurs ordinateurs de communiquer, exactement comme dans un réseau d'entreprise, et en particulier de partager un accès Internet. Le WiFi est peu coûteux : il suffit d'investir dans une antenne d'émission, et dans des cartes qui coûtent aujourd'hui quelques dizaines d'euros par ordinateur et sont souvent intégrées aux modèles récents. De ce fait, il se répand rapidement. Il présente toutefois deux points faibles : une vulnérabilité aux intrusions, s'il n'est pas configuré avec soin, et les risques inhérents à l'absence d'autorisation : dans plusieurs villes américaines où le WiFi est utilisé depuis plusieurs années, des bornes trop nombreuses rend l'accès à certains réseaux difficile. Le WiFi peut très vite atteindre ses limites dans les centres urbains, mais il représente une solution idéale pour mutualiser un équipement coûteux : raccordé à un accès satellite, il permet d'alimenter toute une communauté rurale.
- La technologie **CPL** (*Courant Porteur en Ligne*) est en phase expérimentale. Il s'agit, en quelque sorte, de « l'ADSL des lignes électriques » : elle utilise le réseau

basse tension pour amener le signal par les prises de courant. L'usage du CPL suppose la résolution de quelques problèmes techniques et des investissements de la part des distributeurs d'énergie.

- La **boucle locale radio** (BLR) peut alimenter une zone grâce à des antennes directionnelles. Autorisée depuis l'an 2000, la BLR ne s'est pas diffusée aussi largement que prévu. Après consolidation, six opérateurs restent actifs, dont trois en métropole. La BLR est bien adaptée aux zones d'affaires, et, en l'absence de câble, elle minimise le recours au génie civil.
- Les **réseaux câblés** permettent, dans les villes où ils sont présents, d'accéder au haut débit. Comme l'ADSL, ils sont dissymétriques : conçu pour la diffusion, le câble favorise la réception de contenu. Ces réseaux regroupent aujourd'hui environ 10 % des abonnés français au haut débit. La recomposition de leur actionnariat, actuellement en cours, peut leur ouvrir de nouvelles perspectives. En outre, le nouveau cadre législatif lèvera des limitations historiques et les rapprochera des autres réseaux de communication. Partout où ils existent, il peuvent procurer une concurrence durable aux autres systèmes d'accès à haut débit.
- Le **satellite** est parfois présenté comme la solution ultime pour couvrir les « zones blanches ». Le coût de l'équipement est toutefois élevé (de l'ordre de 2000 euros pour un système émission/réception) et l'abonnement mensuel varie entre 130 et 550 euros, ce qui en fait une solution onéreuse pour une PME et

inaccessible pour un particulier. Les prix sont plus bas si le satellite ne sert qu'à la réception, mais il faut alors recourir au réseau téléphonique pour l'émission, ce qui crée une forte asymétrie et d'autres coûts. Le satellite deviendra plus concurrentiel à mesure de la baisse des coûts que cette industrie anticipe. A court terme, cette option ne peut se justifier dans une zone rurale que si elle est mutualisée entre plusieurs utilisateurs, ou simplement s'il s'agit d'une solution transitoire pendant la construction d'une infrastructure au fonctionnement moins coûteux.

- L'**UMTS** constitue la prochaine génération de téléphonie mobile. Disponible en France dans les prochains mois, il s'agit avant tout d'un outil de mobilité, permettant d'échanger des données à des débits modérés, à un coût plus élevé que les techniques de diffusion fixes.
- Enfin, la **fibre optique** constitue la norme pour les artères inter-régionales. Comme le câble, elle nécessite un investissement préalable important en génie civil. Mais elle est économe en fonctionnement et n'a presque pas de limites en débit : la fibre, une fois posée dans une canalisation souterraine, transmet de la lumière que modulent les équipements placés à ses extrémités. Il suffit de changer ces équipements pour augmenter le débit. Ces avantages en font l'épine dorsale de la plupart des réseaux des collectivités locales.

2 . D - Créer les conditions d'une concurrence durable

Dans le cadre des plans Etat-régions, quelques options ont déjà été explorées pour faciliter la diffusion du haut débit. A la lumière de ces évolutions législatives et de ces solutions techniques, il est aujourd'hui possible d'aller plus loin. L'organisation de la desserte locale en haut débit sera dès l'été prochain entre les mains du maire, du conseil général, du conseil régional. Il devient possible d'y agir de manière directe, visible, en suscitant la concurrence entre les opérateurs de télécommunications. Pour que celle-ci soit durable, il faut s'assurer de services populaires : seule une demande soutenue permettra de pérenniser l'intervention de plusieurs opérateurs.

Plusieurs services de l'Etat peuvent intervenir pour faciliter ces choix d'infrastructure : les chargés de mission TIC auprès des SGAR suivent la définition des schémas directeurs depuis 2000. Les DRIRE et les autres services déconcentrés de l'Etat disposent d'informations précises et d'une connaissance fine des entreprises. Enfin, l'ART et le Conseil Général des Technologies de l'Information, dont le dernier Comité Interministériel de la Société de l'Information (CISI) a prévu qu'il puisse être saisi par les collectivités locales, peuvent contribuer à des lignes directrices.

<h3><u>3 - LIBERER LES ENERGIES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></h3>
--

Les TIC représentent un important gisement de productivité. Après plusieurs controverses, les économistes semblent se rejoindre sur la fin du « paradoxe de Solow », du nom

de cet lauréat du prix Nobel spécialiste de la théorie de la croissance qui constatait en 1987 que « l'on voit de l'informatique partout, sauf dans les statistiques de productivité ». En effet, avec la diffusion des ordinateurs, la simplification des communications grâce à l'Internet et la mise en réseau de secteurs industriels entiers, la productivité s'améliore à l'échelle d'une nation.

3 . A - Vers l'état d'urgence pour les PME et les TPE

Aujourd'hui, toutes les entreprises ne maîtrisent pas les TIC. Leur usage reste souvent superficiel : par exemple, seulement 51 % des entreprises industrielles de plus de 20 salariés utilisent un logiciel intégré de gestion (ERP). La maturité des usages chute lorsque la taille de l'entreprise diminue. Les PME et TPE n'ont souvent pas numérisé leurs grands processus (paie, trésorerie, achat, vente) ; bien souvent, les TPE sont équipées d'ordinateurs anciens ; et, parfois, elles ne sont pas équipées du tout. Une récente étude menée auprès de PME allemandes, espagnoles, italiennes et françaises a mis en évidence un décalage appelé à durer : la part des investissements dévolus aux TIC dans les PME françaises ne progresse plus ; le parc, quoique plus réduit que chez nos voisins, ne se développe pas ; un certain attentisme s'est installé. Beaucoup de PME, saturées d'informations techniques depuis le passage à l'an 2000, puis à l'euro, semblent presque douter de l'intérêt concret de ces nouvelles technologies.

Ce retard n'a pas eu jusqu'ici d'effets graves. Insoucieuses ou simplement débordées par le quotidien, de nombreuses PME n'ont pas pris le temps d'approprier les TIC. Mais la marche des affaires s'accélère dans de nombreux secteurs. Dès que plusieurs grands donneurs d'ordre trouvent le bon réglage pour leurs TIC, le marché se bouleverse en quelques mois, à coup d'enchères

inversées sur Internet. Pourtant, ces PME rassemblent les deux tiers des emplois : le fait qu'elles restent concurrentielles est vital. L'échelon régional, qui disposera de moyens d'intervention adaptés grâce à la décentralisation, permet d'agir.

3 . B - Surmonter les difficultés des petites entreprises

La diffusion des TIC soulève quelques difficultés spécifiques :

- Tout d'abord, le retour sur investissement des TIC apparaît long par rapport au temps de la PME, notamment dans les services ou le commerce. Or, de nombreuses PME sont réticentes à l'idée d'affronter complexité et dépenses pendant des mois sans retour concret.
- Les solutions réellement efficaces demandent souvent une expertise personnalisée au moment de la conception. De nombreuses PME n'ont pas les compétences nécessaires en interne, et ne pratiquent guère les acteurs classiques (consultants, SSII).
- Enfin, la disponibilité du chef d'entreprise, en particulier pour les TPE, demeure une difficulté constante. Pour obtenir son attention, il faut améliorer sa perception de l'enjeu.

3 . C - Imaginer un accompagnement adapté

Accompagner les PME vers les TIC, c'est mieux faire se rencontrer, à l'échelon local, une offre souvent mal adaptée et une demande trop diffuse. Une première approche est d'agir sur l'offre, en agissant sur plusieurs points faibles :

- le manque d'applications « métier » : les régions pourraient, en se fondant sur la spécialisation de leur tissu industriel, favoriser la création de nouveaux logiciels utiles à toute une filière.
- L'encouragement à la création de services à distance aux entreprises : avec le haut débit, certaines tâches de support peuvent se faire à distance, par des sous-traitants. L'essor d'un marché d'auxiliaires de services est à la mesure des régions. Plusieurs d'entre elles ont déjà pris des mesures pour favoriser l'éclosion d'entreprises auxiliaires fonctionnant à distance. Si la rentabilité des actions ne doit pas être immédiate, des financiers nationaux, comme la Caisse des Dépôts et Consignation, peuvent accompagner la constitution du capital.
- La simplification de l'offre TIC perçue par les PME : une meilleure offre de formation continue, publique ou privée, fera de la diffusion des TIC un processus irréversible.

Ces mesures en faveur de l'offre devraient être complétées par le soutien de la demande :

- Une dynamique de projets communs existe, le rapport récemment remis au Premier ministre sur la compétitivité numérique des PME l'a montré. Accompagner financièrement ces entreprises est une possibilité immédiate. Les actions collectives, attachées à un territoire sont plus utiles que jamais. Dans la situation de pression concurrentielle croissante qu'elles connaissent, les PME sont prêtes à y adhérer.

- L'Union européenne a lancé de nombreux programmes d'amélioration de la pratique des affaires par les TIC, dotés de financements importants. La meilleure articulation entre ces aides et la politique régionale doit faire partie des services rendus aux entreprises candidates.
- Des structures locales, comme Cybermassif, les Echangeurs ou les Agoratechs, apportent des compétences transverses utiles à toutes les PME : achat et vente en ligne, organisation de sa base de clientèle, télédéclarations, gestion électronique des documents. Ce maillage doit être poursuivi et si possible renforcé en s'appuyant sur les réseaux consulaires et les experts-comptables, pour multiplier les possibilités de disposer de conseils individualisés.
- Enfin, et pour une amélioration réciproque, toute collectivité locale doit considérer les PME comme des usagers de référence pour ses services d'administration électronique. En effet, l'efficacité de l'administration électronique dépend en effet de la proportion de ceux qui s'en servent. Convaincre les PME permet à la fois le succès des services et la mise à niveau des systèmes informatiques de l'entreprise.

A travers ces mesures transparait la question de la transition d'une politique nationale vers une politique de collectivités territoriales : rendue aujourd'hui possible par la décentralisation, elle doit se trouver au cœur de la construction d'un projet de diffusion des TIC dans les PME.

Les prochains mois apparaissent ainsi comme propices à une action ambitieuse en faveur des PME. La reprise économique, l'éloignement du souvenir de la « bulle Internet »

rendent l'époque favorable au réinvestissement. Quant à la pression concurrentielle, elle fait passer chaque mois les TIC de la catégorie du superflu à celle du nécessaire. Enfin, la définition de stratégies régionales rencontrera le nouveau plan d'action national en faveur de la compétitivité numérique des PME, ce qui permet d'espérer des synergies durables.

4 – VERS LA GOUVERNANCE ELECTRONIQUE ?

4 . A - De l'utopie au concret : administrer aussi là où sont (déjà) les ordinateurs

L'administration électronique permet de s'abstraire des contraintes des guichets : les requêtes peuvent être faites à toute heure, les réponses reviennent sans qu'il soit nécessaire de se déplacer. Par rapport au téléphone, il est possible d'aller bien au-delà du simple renseignement : l'Internet permet d'échanger des documents complexes et personnalisés, comme les déclarations ou les attestations, et la signature électronique leur donne, si nécessaire, une valeur probante. Et rien n'interdit ainsi d'imaginer une nouvelle ère administrative, où un ordinateur amènera tous les guichets à domicile, respectant l'emploi du temps de chacun tout en apportant des réponses parfaitement personnalisées.

Cette vision idéale de l'administration électronique fait grand cas de la relation avec le citoyen, qu'elle se propose de transformer radicalement. Mais il existe aussi deux autres domaines d'application moins médiatisés : la relation avec les entreprises et la relation entre administrations. Des progrès plus

rapides peuvent y être faits. En effet, entreprises et administrations sont, en proportion, bien mieux équipées que les ménages, et leurs utilisateurs sont mieux formés à l'informatique. Les services qui apporteront une réelle valeur ajoutée seront donc très vite adoptés, car ils feront gagner du temps et de l'argent de part et d'autre. Plusieurs grandes applications donnent déjà des résultats appréciables : la dématérialisation des marchés publics, l'organisation des systèmes d'aide et de subvention, la dématérialisation du contrôle de légalité en sont autant d'exemples. Ces services sont rapides à mettre en œuvre et permettent d'obtenir rapidement des gains de productivité. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement les a promus dans l'expérimentation nationale lancée en Bourgogne depuis cette année. Ses résultats pourront être déclinés dans toutes les régions volontaires. Des principes d'organisation existent déjà, ou existeront à court terme : une action rapide sera possible, sans risque d'erreur ni de surcoût, en s'appuyant sur l'expérience acquise en région et au niveau national.

La dématérialisation des marchés publics, à titre d'exemple, fait l'objet de nombreuses études en Europe, au niveau national et dans plusieurs collectivités locales. Ce mécanisme, qui permet d'élargir le champ des appels d'offre et d'appliquer les procédures avec une parfaite traçabilité, a déjà été adopté par plusieurs Etats, des Etats-Unis à l'Italie, en passant par le Canada ou même l'Allemagne. De nombreuses entreprises se servent de systèmes comparables pour leurs achats, avec souvent de substantielles économies. En outre, en 2005, aucun état européen ne pourra refuser que lui soit soumise une offre sous forme électronique. Plusieurs plates-formes techniques sont en cours d'achèvement. Ces solutions électroniques sont aujourd'hui proches de la maturité pour les collectivités locales et certaines d'entre elles les ont déjà testées, comme les conseils généraux de l'Oise et de la Moselle ou plusieurs villes (Rueil-Malmaison, Issy-

les-Moulineaux, Boulogne, etc.). Enfin, l'achat électronique peut être implanté sans refonte radicale des organisations ; mais ses effets entraînent bien sûr un plan de changement lorsqu'il se généralise.

4 . B - L'administration électronique et le citoyen

Pour progresser dans le domaine de la relation avec le citoyen, le décideur doit sélectionner un petit nombre de services simples, et faire porter ses efforts sur la sensibilisation et le service rendu. Les sites de commerce électronique qui ont survécu ont souvent retenu cette approche patiente avant que les usages ne se développent réellement. L'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique constituée voilà un an mutualise actuellement de nombreuses solutions. Une bonne partie d'entre elles sont nationales, comme les télédéclarations sociales ou fiscales, qui ont déjà rencontré un public significatif. Mais, dans une région, l'effet d'échelle n'est pas le même et les applications candidates devront être différentes. Les solutions retenues dans l'expérimentation nationale sont le changement d'adresse en une seule fois (avec diffusion à tous les services administratifs) et l'aide à l'accès à la formation, pour l'orientation scolaire ou la formation professionnelle. Les cartes de vie quotidiennes, qui sont des cartes individuelles facilitant l'accès à tous les services municipaux, sont également désormais bien connues : il existe une charte-type qui permet aux villes intéressées de capitaliser sur l'expérience déjà acquise par quelques pionniers.

Les projets d'administration électronique pour les citoyens doivent s'accompagner d'un encouragement à s'équiper d'ordinateurs, pour accroître le parc utile. Des actions concertées avec les fournisseurs de matériel ou d'accès sont possibles, ou

l'utilité de l'ordinateur pour des usages non administratifs sera sans doute prédominante. Enfin, la question de la confiance ne doit jamais être éludée : certains sites de commerce électronique ont montré que les données qui leur sont confiées ne sont pas traitées avec la confidentialité requise. Les adresses de messagerie reprises pour des campagnes non sollicitées (*spam*), les failles de sécurité ou la circulation de numéros de cartes bancaires ont sensibilisé les internautes à la protection des données personnelles. Dans ce domaine, les sites d'administration électronique doivent être irréprochables : une charte doit être adoptée, en conformité avec la loi, et elle doit être appliquée avec la plus grande rigueur pour que la confiance s'installe et demeure. Plusieurs rapports et recommandations existent pour guider cette action, notamment grâce aux travaux de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et du Forum des Droits de l'Internet.

4 . C - La question de la sensibilisation

La diffusion des services d'administration électronique participe de la lutte contre la fracture numérique, qui sépare les personnes qui maîtrisent l'ordinateur de toutes les autres. Cette fracture apparaît longue à combler : la familiarité spontanée avec l'ordinateur découle souvent d'une familiarité avec la lecture, l'écriture et une certaine faculté d'abstraction. En France, cette inégalité se réduit régulièrement. Mais l'ordinateur et l'Internet ne créent pas encore l'indifférence, loin de là. Un indicateur élaboré par le CREDOC sur l'inégalité d'accès aux TIC vaut zéro si un outil est considéré comme banal et 100 % s'il n'est maîtrisé que par un très petit groupe d'initiés. Or, si la télévision couleur se situe aujourd'hui à 1 %, le téléphone mobile se trouve à 12 %, mais l'ordinateur atteint 20 % et l'internet, en réduction rapide, reste encore à 25 %. Cette dose d'étrangeté crée des clivages dans

l'opinion, et le décideur politique doit en tenir compte dans la présentation de sa politique. En particulier, considérer l'internet, et notamment ses usages d'administration électronique, comme un acquis universel peut susciter des déconvenues.

Pour cela, la sensibilisation doit donc être poursuivie, au service de l'administration électronique, mais aussi de tous les autres usages. Des bornes ou des « cybercentres » sont sans doute toujours nécessaires, pour pallier le manque d'équipement des ménages, franchir les blocages psychologiques et dispenser des conseils de bonne utilisation. Mais leur utilité devrait à partir de maintenant être ré-évaluée régulièrement, car ce sont des dispositifs au coût de fonctionnement non négligeable, et les coefficients d'acceptation évoluent régulièrement. L'école joue également son rôle, mois après mois, dans les familles : la sensibilisation à l'informatique introduite dans les programmes scolaires, jointe à l'équipement presque achevé des établissements, fait que la faculté d'usage des ménages croît sans cesse. C'est, en réalité, cette progression régulière qui construit le socle de l'administration électronique grand public de demain.

*

* *

Il est temps d'agir grâce aux TIC dans les régions. Les outils réglementaires, techniques et financiers existent, grâce aux nouvelles lois, la variété des technologies et la décentralisation. Des stratégies ambitieuses, centrées sur quelques usages efficaces et soutenues par une conduite du changement, donneront des résultats à coup sûr. Il est donc temps d'oser de nouveau parler des technologies de l'information et de la communication, en sortant du mythe de la société de l'information pour entrer dans

le vif du sujet : une infrastructure solide, un soutien à la modernisation de nos entreprises, en particulier de nos PME, une administration moderne et plus économe du temps de ses usagers. Le niveau régional est niveau idéal où mutualiser l'expertise et organiser le suivi de nombreux projets. L'échelon national, comme il l'a déjà montré dans quelques expériences-pilotes, saura accompagner cette démarche. Mais, pour que les cercles vertueux se construisent, il faut dès aujourd'hui apprendre à faire rimer « technologies de l'information », « décentralisation » et « région ».

DEUXIEME PARTIE

CATALOGUE D'INITIATIVES

Faire sortir les élus et les décideurs locaux de leur travaux habituels, ouvrir des possibilités d'activités nouvelles pour les « entrepreneurs » de tout âge sont les objectifs que nous nous sommes fixés en proposant les initiatives décrites dans les prochaines pages.

Chaque échelon est spécialement approprié à certains modes d'organisation. L'administration d'un côté et les entreprises de l'autre ne sont pas les seuls à pouvoir bénéficier de la décentralisation. D'autres missions devraient, comme on le verra, y trouver le cadre propice à leur succès.

CHAPITRE I

CREATION DE POSTES DE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE DANS LES DEPARTEMENTS

Notre administration est globalement excellente. Néanmoins, elle est si vaste qu'il peut y avoir quelques anomalies. Dans une société évoluée, il faut admettre l'existence de ces dysfonctionnements inévitables et mettre en place les dispositifs

de protection pour venir en aide aux usagers, spécialement les plus faibles facilement broyés par les grands machines administratives.

En 20 ans, les pouvoirs publics ont créé plus de 1 500 000 fonctionnaires, voté des milliers de textes nouveaux. Il est donc compréhensible que des milliers de Français isolés, puissent se trouver ça et là impuissants face à une administration qui ne peut être parfaite.

1 – LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE AU CŒUR DE LA SOCIETE

Les Français les plus modestes peuvent être victimes de la complexité des textes et sont parfois peu écoutés par l'administration. Il en résulte des désespoirs, des révoltes, à propos de problèmes qui pourraient trouver sans doute des solutions simples avec un peu plus d'attention et de bonne volonté.

Il est du devoir de nos sociétés de tenir compte des réalités et de ne pas s'installer dans un « confort intellectuel » intouchable, une sorte d'infaillibilité de principe qui joint le ridicule à l'arrogance. Une société où il fait bon vivre est une société qui souhaite s'améliorer et qui veut s'assurer que personne n'est oublié.

Le domaine d'intervention de ce « médiateur » devrait toucher toutes les administrations, mais aussi les « institutions » contrôlées en tout ou partie par l'Etat – EDF /

GDF / France Telecom / les hôpitaux / les hospices / La Poste / la Sécurité sociale / etc.

2 – POUR UN DISPOSITIF A LA FOIS SOUPLE ET PERFORMANT

2 . A – Un premier filtre

La mairie ou les représentants du maire, qui jouent ce rôle habituellement, pourraient résoudre, quand cela est possible, le problème posé et éviter aussi les interventions non justifiées auprès du médiateur. Dans tous les autres cas, ils font une recommandation au médiateur qui reçoit la personne concernée.

Il ne serait dérogé à ce principe de « *filtre municipal* » que dans le cas où la mairie serait elle-même partie au litige. Le conseiller général serait alors saisi pour palier à tout risque de partialité dans la résolution du différend opposant le citoyen à la municipalité.

2 . B – Le profil du Médiateur

Ce doit être un élu respecté pour son profil « société civile » sans complaisance pour les bureaucraties ou les autorités défaillantes. Il devrait être entouré d'une petite équipe de conseils en mesure de préparer le traitement des dossiers et spécialement sélectionnée pour leur capacité d'écoute et d'accueil.

*

* *

En installant comme nous l'avons souligné un filtre qui pourrait être le maire ou l'un de ses représentants, en soi sorte de « médiateur naturel », tout Français qui se trouverait devant des difficultés insolubles dans le cadre communal pourrait saisir le médiateur avec l'appui d'un édile local.

N'essayons pas de faire semblant de croire que tout est parfait. En admettant, l'erreur possible, la possibilité de cas imprévus, la République s'honorerait en créant une institution à visage humain susceptible de renforcer le lien dans une société compliquée.

CHAPITRE II

LES COOPERATIONS DECENTRALISEES

Nombreuses aujourd'hui, les *coopérations décentralisées* couvrent toutes les initiatives des collectivités locales pour développer des relations avec des institutions ou des collectivités semblables dans des pays étrangers.

La liste est inépuisable et contribue à tisser des liens basés sur les contacts humains, des amitiés entre personnes, qui prennent le pas sur les relations institutionnelles.

Les échanges profitent à tous et nourrissent la paix.

1 – LES ENJEUX DES COOPERATIONS DECENTRALISEES

1 . A – Les coopérations décentralisées pour lutter contre le déséquilibre des richesses

Quand on sait le poids des « savoir-faire », de la formation et de l'organisation sur le développement des activités et la création de richesses, on comprend vite que les accords d'Etat à Etat pour l'aide au développement ne peuvent avoir que valeur d'encadrement.

Les financements, la mise à disposition de crédits, en faveur des structures nationales, s'ils sont inévitables dans le cadre des relations internationales comportent néanmoins, les exemples le montrent, d'importants éléments de déstabilisation et, à l'opposé, peu de facteurs de création de richesses durables et accessibles à tous.

1 . B – La force des coopérations décentralisées qui visent les transferts de savoir-faire

La richesse ne naîtra dans les pays pauvres qu'à partir des initiatives « entrepreneuriales ». Pour créer des entreprises, un métier ou un savoir-faire sont indispensables. Or l'incomparable avantage des collectivités territoriales de notre pays tient au fait qu'elles peuvent, en tissant des liens avec des collectivités comparables dans des pays en voie de développement, réaliser ces transferts de savoir-faire sans bureaucratie, sans induire de

rapports de force, sans risque de détournement de l'investissement engagé.

Nous allons décrire pour mettre « en appétit » les futurs élus régionaux – et peut-être aussi d'autres élus ou décideurs économiques intéressés – les différentes étapes de la mise en œuvre de tels projets.

<p><u>2 – LES ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DES COOPERATIONS DECENTRALISEES POUR LES TRANSFERTS DE SAVOIR-FAIRE</u></p>

La Région organise un jumelage avec une ou plusieurs régions dans un ou plusieurs pays qui correspond aux objectifs recherchés : aider au développement par la formation des habitants.

2 . A – La Région crée une « FONDATION » appropriée

Nous sommes favorables à la création d'une « fondation régionale » spécifique capable de rassembler sur un ou plusieurs projets les associations existantes dans ce domaine, et de susciter de nouvelles initiatives.

La fondation territoriale ayant ainsi vocation à accompagner et à financer les associations locales diverses qui inévitablement manqueront de moyens pour réaliser des projets à la hauteur des besoins.

Il serait préférable que les associations locales puissent s'insérer dans le projet global de la région.

2 . B – La Région choisit ses interlocuteurs et passe un accord avec eux

La Région retient une « région » partenaire, ou plusieurs selon ses moyens, dans un pays « pauvre » et passe un accord de coopération avec les autorités locales pour définir les objectifs de leur coopération : le transfert de savoir-faire.

Cette coopération officiellement établie avec toutes les protections nécessaires (la prudence nécessitant l'apposition de précautions multiples), en particulier pour garantir les conditions de travail des « volontaires » et expatriés, le cas échéant leur sécurité. Alors le projet est défini et mis en place.

3 – MOBILISER LES INSTITUTIONS LOCALES

La première mission devrait consister à créer chez le partenaire un ou plusieurs centres de formation aux métiers de base de l'artisanat.

Parmi les institutions de formation de la Région, après étude des besoins dans le pays partenaire, des professionnels seraient mobilisés pour évaluer les conditions du succès. Les Facultés de l'entreprise, des métiers et de l'artisanat, préconisées dans notre fascicule I, pourraient jouer un rôle central dans l'exécution des projets.

Le « Centre de formation » réalisée, il s'agirait, avec de jeunes volontaires en mission pour plusieurs mois, et encadrés par des professionnels, d'organiser l'apprentissage des jeunes gens ou des adultes aux métiers, ceux-ci ayant été préalablement sélectionnés pour répondre aux besoins du tissu local.

Un système de sélection des meilleurs élèves du « Centre » devra être établi pour suivre en France un complément de formation, dans le cadre d'un cours professionnel régional. Avec un engagement ferme de retour au pays pour y développer les compétences acquises. De jeunes apprentis résideraient ainsi sur le territoire français sous la responsabilité de la « fondation régionale ». Tandis que des jeunes Français tout juste formés transmettraient leur savoir-faire dans les « centres » du pays partenaires.

4 – DES « MANAGERS » SPECIALISES POUR CONDUIRE CES INITIATIVES

La bonne volonté ne suffit plus pour assurer la bonne marche d'initiatives de ce type. De jeunes managers confirmés doivent venir prendre en charge les institutions ou fondations créés pour accomplir ces projets.

Problèmes de financement, de communication, de marketing direct, de logistique, de gestion administrative, de personnel (volontaires), etc., doivent être traités simultanément par des gens compétents.

La « Fondation de France » devrait organiser une formation spéciale dans ces domaines pour les candidats.

Pour s'inscrire dans le temps, l'innovation doit être absolument conduite par des professionnels, avec des moyens suffisants.

*Mobiliser la jeunesse sur des causes compréhensibles par tous
et pour lesquelles le plus grand nombre peut se mobiliser*

CHAPITRE III

MISSIONS INTERNATIONALES D'ETUDES ET D'ECHANGES POUR LES ENSEIGNANTS

En reprenant le proverbe chinois « *L'enseignant est comme une bougie, il éclaire mais se consume* », nous pensons qu'il est nécessaire, comme cela se fait dans de multiples secteurs professionnels, de nourrir en permanence le secteur de l'enseignement d'idées nouvelles et d'ouvrir tous les enseignants aux méthodes et aux modes d'organisation étrangers.

La priorité serait ainsi donnée à ceux qui sont la colonne vertébrale de notre enseignement, instituteurs et maîtres, dans toutes nos villes et villages.

Ces *missions internationales d'études et d'échanges pour les enseignants* pourraient en priorité être tournées vers les pays d'Europe. Elles pourraient aussi être organisées vers l'Amérique du Nord ou d'autres pays connus pour la qualité de leur système.

Des rencontres entre enseignants de différentes nationalités seraient extrêmement motivantes et d'un grand intérêt.

1 – LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION PERTINENTE DE MISE EN RESEAU

La Région est le niveau d'autorité approprié pour organiser ces missions d'études et d'échanges avec les pays étrangers qui devraient concerner tous les enseignants du territoire.

Dans un premier temps, les structures centrales peuvent fournir les contacts et les interlocuteurs, ici et à l'étranger, qui peuvent permettre de bien organiser les missions.

Par la suite, il sera normal que « l'organisation régionale » ait acquis l'expérience et se soit dotée d'une liste suffisante d'interlocuteurs pour gérer elle-même ses projets.

Un bureau mixte comportant des élus et des représentants des enseignants serait en charge de ces missions à l'échelon régional, avec délégation possible aux départements si cela se révèle nécessaire.

Un Institut, sous forme « loi 1901 », serait certainement approprié.

2 – QUEL MODE DE FINANCEMENT ?

Le financement doit tenir compte des habitudes et traditions de notre pays et des liens entretenus entre les collectivités et l'enseignement.

Il devrait pouvoir être assuré par différentes parties : communes, départements, régions et entreprises !

3 – QUELS BENEFICIAIRES ?

Tous les enseignants de France – environ 750 000 – au moins une fois en 10 ans, soit 75 000 par an, et 750 par département.

La durée de la mission devrait être d'une petite semaine (de 4 à 7 jours).

Le coût par individu (20 par groupes) à la charge de l'organisation serait d'environ 600 € pour une mission dans de bonnes conditions.

Au total, la dépense pour un département serait de 450 000 €, à partager entre les différents partenaires.

Pour une commune qui financerait les missions de deux enseignants, cela reviendrait à 200 € par an par enseignant (le 1/3

du coût) soit environ 400 € pour les deux. A travers cette prise en charge, la commune manifesterait sa reconnaissance aux enseignants et consoliderait un lien indispensable au sein de la collectivité.

Ceci bien sûr n'étant qu'une proposition qui, si elle naissait, subirait sans doute bien d'autres aménagements. Le coût, comme on le voit, ne devrait pas être un obstacle.

CHAPITRE IV

LA GESTION REGIONALE DES CRISES

1 – PROTEGEONS LES PLUS EXPOSES

Notre proposition d'un « fonds régional de garantie » est une option qui vise à impliquer plus largement les partenaires locaux.

Comme nous l'avons souligné dans les chapitres de nos « Propositions d'actions régionales », l'industrie est au cœur de la richesse de notre pays. L'entreprise industrielle est la colonne vertébrale de nos tissus économiques. Elle est l'activité qui fixe les populations et entraîne les autres activités, les services et commerces. Elle est par nature directement engagée dans la *mondialisation* et par conséquent vulnérable. Il faut sous tous les angles en tirer les conclusions.

Nous avons analysé dans notre premier fascicule les conditions qui seraient nécessaires pour améliorer la compétitivité de nos entreprises et renforcer le dynamisme de l'activité de nos territoires. Nous pouvons faire beaucoup mieux pour l'emploi, mais nous n'éviterons pas les difficultés liées aux effets de la mondialisation à laquelle nous ne pouvons nous soustraire.

Cette prise de conscience nécessaire pour construire l'avenir de notre pays devrait être accompagnée de mesures efficaces concernant la consolidation de l'emploi industriel : c'est un emploi précieux ; il faut reconnaître qu'il est le plus menacé par des facteurs incontrôlables, il touche souvent des hommes et des femmes qui n'ont pour toute expérience que leur usine.

Des faits récents ont montré que notre société se trouvait partiellement impuissante face à des situations évidemment difficiles à vivre pour les familles concernées, leurs proches, et les villes touchées.

Aussi, nous proposons d'instaurer pour les emplois industriels un « fonds régional de garantie » pour gérer les situations ponctuelles de crise. Ce fonds serait alimenté par les entreprises industrielles de la région qui verseraient chaque année en franchise d'impôts un montant calculé sur le nombre de leurs salariés. Dans chaque territoire, à l'échelle d'un département, d'une région, devrait être résolu, cas par cas, le sort de ces familles désemparées. Département, région, Etat, et même l'Union européenne compléteraient ce fonds de reconversion et de vie au pays.

La gestion de crise devrait être confiée à une cellule créée à cet effet par un responsable délégué par les entreprises sous le contrôle d'un conseil composé de représentants du privé et du public.

2 – CARACTERISTIQUES DES « FONDS REGIONAUX DE GARANTIE »

Les « fonds régionaux de garantie » devraient bénéficier aux salariés gagnant moins de 3 050 euros par mois, net, et les ménages gagnant moins de 4 575 euros par mois net ; les cadres, en effet, sont considérés comme capables de retrouver plus facilement un nouveau travail, les cadres de plus de quarante ans pouvant bénéficier de soutiens particuliers.

Les entreprises industrielles de la Région ayant cotisé au fonds de garantie seraient sollicitées en priorité pour le reclassement des personnels licenciés pour leur permettre de retrouver un travail correspondant à leur compétence, cela sans obligation.

Des incitations financières pourraient favoriser les efforts des entrepreneurs.

Des périodes de formation aux métiers de l'artisanat – par exemple dans le domaine de la modernisation de l'habitat ou celui des équipements de réseaux – doivent pouvoir compléter l'arsenal des possibilités. Les investissements massifs proposés dans le premier fascicule pourraient provoquer la création de nombreuses opportunités d'emplois. Les zones touchées devraient faire l'objet d'un effort d'investissement particulier.

La création de « fondations locales » d'intérêt général pourrait permettre de créer aussi des emplois.

En dernier recours, et en priorité, certains postes administratifs disponibles dans les institutions et les collectivités

publiques seraient réservés aux salariés licenciés des entreprises industrielles.

Au sein du « fonds », le haut niveau d'autorité et la compétence des responsables de la cellule chargée de cette mission comme l'implication de représentants des secteurs privés et publics au conseil d'administration seraient deux conditions indispensables au succès.

*

* *

Ainsi, les salariés les plus vulnérables des entreprises industrielles directement menacés par les effets de la *mondialisation* pourraient avoir une forme de garantie d'emplois et de revenus au pays.

Cette garantie réservée à ce type particulier d'emplois dans un cadre régional prédéfini nous paraît devoir être aujourd'hui dans une société comme la nôtre une étape nécessaire contribuant au ciment indispensable entre toutes les catégories pour affronter avec confiance les conséquences inévitables et de plus en plus sévères des mutations résultant de la *mondialisation* de notre économie.

CONCLUSION

Proposer, soumettre au débat des initiatives qui paraissent répondre aux besoins nouveaux d'une société qui veut évoluer et le fait souvent savoir avec force sont les objectifs de ce second fascicule.

Le potentiel français de compétences, d'initiatives et d'imagination permettra de dépasser rapidement ce petit catalogue, lorsque le sens du mouvement sera donné. Les élus qui devront être les « premiers porteurs » de ces idées nouvelles devront imposer quelques règles aux bonnes volontés qui vont se manifester : la transparence de ces initiatives face à l'opinion pour éviter les expériences sans envergure et sans lendemain, le recours aux meilleurs compétences et à des « managers » confirmés pour conduire ces projets, conditions indispensables pour donner aux nouvelles initiatives prestige et durée.

La naissance d'une « intelligence » des Régions, sans remise en cause du lien national, et sans puiser dans les financements publics, sera une contribution forte à notre prospérité.

SERIE

2001

Janvier : La mondialisation – Un nouveau monde, une chance pour l'avenir

Avril : L'Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes

Mai : L'Environnement, nouvelle frontière politique

Juin : Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d'impôts pour chaque Français

Octobre : Revitaliser l'économie d'en bas – Décentraliser l'initiative, libérer les énergies

Novembre : Pour un ministère du Développement Durable

2002

Janvier : Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l'intérêt général

Février : Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001

Mars : EDF – Libérer l'énergie, garantir l'avenir (1ère édition)

Avril : Les dangers de l'appropriation de l'administration par un parti

Juin : EDF – Libérer l'énergie, garantir l'avenir (2ème édition)

Octobre : Caisse des Dépôts et Consignation – Repenser le rôle de l'établissement et sa place dans le secteur financier public

Novembre : Retour à la compétitivité ou régression sociale

2003

Janvier : L'emploi et le travail en France – L'impact des 35 heures

Avril : Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l'économie d'en bas

Juillet : Débat public sur l'énergie – Eléments de réflexions sur une éventuelle fusion EDF / GDF

Novembre : Français et Américains – L'autre rive

2004

Janvier : Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1^{er} fascicule)

Février : Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule)